



Communiqué de presse / La Caisse des experts-comptables est solide financièrement, contrairement à ce que prétend la Cour des Comptes.

#RéformedesRetraites : la Caisse des experts-comptables est solide financièrement, contrairement à ce que prétend la Cour des Comptes.

Dernière mise à jour le : 24 Septembre 2013



Comme l'UNAPL, la CAVEC soutient que ce rapport est « orienté », afin de «justifier les mesures d'étatisation que tente d'imposer le gouvernement pour les régimes des professions libérales ».

La CAVEC, la Caisse de retraite des experts-comptables et des commissaires aux comptes, est consternée par les allégations faites par la Cour des Comptes dans son rapport sur les retraites des professions libérales.

Comme l'UNAPL, la CAVEC soutient que ce rapport est « orienté », afin de «justifier les mesures d'étatisation que tente d'imposer le gouvernement pour les régimes des professions libérales ».

En effet, la CAVEC a suivi de près l'élaboration du rapport mené par la Cour des Comptes ces derniers mois et a répondu par deux fois, afin de rétablir la vérité sur la réalité économique de la caisse.

Michel Giordano, Président de la Cavec et expert-comptable à Paris précise qu'il « s'interroge sur l'origine de l'information trompeuse donnée par la Cour des Comptes, selon laquelle la Cavec a un besoin en financement de 1,1 milliard d'€. A partir de cette information, la Cour des Comptes laisse penser que notre régime serait en déficit à partir de 2020. Nous avons répondu deux fois, chiffres à l'appui, à ces fausses déclarations et regrettons de ne pas avoir été entendus. Je souhaite rassurer les cotisants et les retraités de la Cavec sur la solidité financière de nos régimes. »

Dans ses réponses à la Cour des Comptes, la Cavec précisait en effet: « La combinaison du rendement technique et de la gestion des réserves sur les bases de 2%, bien loin des 5,62% hors inflation constatés sur les 25 dernières années, conduit à un épuisement théorique des réserves au-delà de 2060. »

La Cavec avait ajouté à cela : « La Cour mentionne la difficulté contributive au régime complémentaire de part les besoins de financement au régime de base. En réalité, le régime de base serait équilibré si la décision de l'Etat de faire supporter par les régimes de retraite, au travers de la compensation démographique généralisée, des phénomènes globaux d'évolution de la société et non spécifiquement liés stricto sensu au régime de retraite. Enfin, le déséquilibre est particulièrement mal vécu car cette compensation bénéficie à certains régimes qui n'ont pas eu la sagesse de gérer leur régime à l'instar des



professionnels libéraux. A cet effet, le récent rapport du Haut Conseil du Financement de la Protection Sociale est parfaitement édifiant quant aux financements croisés et sur l'opacité des ressources de certains régimes de retraites».

Malgré les remarques documentées de la CAVEC, la Cour des Comptes est restée sur des affirmations erronées et imprécises, afin d'étayer des conclusions pré-écrites, permettant de justifier la réforme en cours.

La réponse de la CAVEC à la Cour des Comptes et le communiqué de l'Unapl sont disponibles en téléchargement.

[Retour à la rubrique des actualités](#)

Documents téléchargeables

- [Réponse de la CAVEC à la Cour des Comptes - le 24 juin 2013](#)
- [Communiqué de presse de l'UNAPL](#)
- [Communiqué de la CAVEC - 24 septembre 2013](#)